# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

**AOÛT 2023** 

#### À LA UNE

- MOT DU MAIRE ET DE LA 03 DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 05 **PETITS POMPIERS**
- **BUREAU MUNICIPAL** 05 FERMÉ
- 05 TAXES - 3<sup>E</sup> VERSEMENT
- **RÉSUMÉS DES** 06 **PROCÈS-VERBAUX**
- 12 **AVIS PUBLICS**
- MESSAGE DU MINISTÈRE 14 DE L'ENVIRONNEMENT
- **OMH-LOGEMENT** 14 À LOUER
- **RALLYE** 17 INTERGÉNÉRATIONNEL
- **DEK HOCKEY** 22 **ACCESSIBLE**
- **VIDANGE INSTALLATIONS** 24 **SEPTIQUES**
- 24 **COLLECTE DE RDD**
- 25 **UPA - PORTES OUVERTES**

### CPE - Le processus est lancé et la liste d'inscription ouverte









Activités et cours - Session d'automne

Restez informés via www.saintehelenedebagot.com



**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ** 

Le 4 septembre : Fête du Travail

# La municipalité VOUS INFORME

# **CONSEIL MUNICIPAL**



RÉJEAN RAJOTTE 450 791-2297



HÉLÈNE DUFAULT



MARTIN DOUCET



ROBERT CHEVRIER 450 502-4411



PIERRE PARÉ 450 278-2327



MICHEL DAIGLE 450 230-2230



DANIEL PLANTE 819 388-0036

# PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30

MICHELINE MARTEL | Directrice générale Poste 2240 • dq@saintehelenedebagot.com

**SYLVIE VANASSE** | **Directrice générale adjointe** Poste 2250 • adj@saintehelenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@saintehelenedebagot.com

**BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative**Poste 2340 • info@saintehelenedebagot.com

**LUC GÉLINAS** | **Directeur des travaux publics**Poste 2260 • travauxpublics@saintehelenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies incendie@saintehelenedebagot.com

**OLIVIA BOURQUE** | **Coordonnatrice en loisirs** Poste 2310 • loisir@saintehelenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@saintehelenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



Voici des exemples d'une urgence possible :







Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau : **450 250-2481** 

### La municipalité OUS ÎNFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte

Chers citoyens et citoyennes,

J'espère que vous avez eu de belles vacances, que vous avez profité de chaque moment et surtout que vous avez pu vous amuser et vous reposer.

Bientôt, ce sera le moment de la rentrée scolaire. Je souhaite une bonne année scolaire à chaque jeune hélénois et hélénoise. Surtout, il ne faut pas oublier le sens unique sur la 2<sup>e</sup> Rue. Il y a toujours une attention particulière à apporter à ce moment de l'année par tous les conducteurs, car on doit reprendre nos habitudes et la sécurité des enfants est au cœur des préoccupations.

Du côté des infrastructures de la Municipalité, après plusieurs années d'attente, le jeu de Dek hockey est enfin disponible pour les citoyens. Les amateurs de ce jeu pourront en bénéficier et pour ceux qui veulent en faire l'essai, n'hésitez pas à faire l'expérience.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur une opportunité qui a été diffusée à quelques reprises pour l'ouverture d'un service de garde éducatif en communauté en haut du presbytère, avec l'aide du CPE-BC Plus Grand que Nature. La personne responsable de la garderie agira à titre de travailleur autonome. La personne pourra agir seule ou avec un(e) ami(e) pour doubler la capacité d'enfants et partager les frais. Il s'agit du même concept qu'une garderie en milieu familial. Pour quelqu'un qui serait intéressé à avoir une garderie, mais qui n'a pas l'espace chez eux, le prix établi par la Municipalité pour la location du haut du presbytère est en-dessous du prix du marché pour permettre d'augmenter l'offre de services pour les jeunes parents du territoire. Au démarrage, la personne pourra recevoir une subvention de départ et suivre une formation gratuitement. Pour toute information, n'hésitez pas à joindre le CPE au numéro 450 768-2848. Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé, s.v.p. partagez l'information.

Je vous souhaite un bel automne en douceur.



Mot de la

Micheline Martel, OMA Directrice générale et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoise,

Le 10 septembre prochain, la FADOQ régionale organisera un rallye intergénérationnel dans le beau village de Sainte-Hélène. Le départ est à partir du parc Réal-Godin et les activités seront au parc des Plante. Un événement à partager des plus grands aux plus petits, des sourires et beaucoup d'activités organisées. N'hésitez pas à y participer, détails en page 17.

La communication est un élément très important, mais qui comporte son niveau de difficulté. Afin de faciliter le tout, je crois important de rappeler certains aspects :

- Pour les avis publics, tel que prévoit le Règlement, ceux-ci sont toujours affichés sur les tableaux extérieurs au bureau municipal et au chalet des loisirs, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.
- Pour les documents, tels que les ordres du jour, les procèsverbaux, les projets de Règlements, les Règlements, les actualités, les services aux citoyens et toutes autres informations, ils sont diffusés sur le site Internet de la Municipalité.
- Nous diffusons dans Le Bagotier un résumé de certains sujets des procès-verbaux, les avis publics, et des nouvelles des travaux, des services et activités. Comme le journal municipal n'est diffusé qu'à raison de 10 fois par année, nous ne pouvons pas mettre toutes les informations.
- Pour pouvoir mieux être informé, il y a aussi la possibilité de s'abonner à l'infolettre et à Facebook. Ce sont les moyens utilisés pour donner plus d'informations et plus rapidement à la population.
- Le dernier moyen de communication utilisé uniquement pour les urgences, comme les avis d'ébullition par exemple, est disponible par le biais de l'Info Citoyen qui transmet l'information par texto ou message téléphonique. Abonnez-vous sur notre site Internet.

Espérant que cet explicatif pourra vous aider à recevoir le plus d'informations possibles de la part de la Municipalité.

En terminant, je vous souhaite une belle saison automnale. Je vous souhaite de vivre chaque moment présent, de prendre le temps de profiter de vos proches dans une grande vaque de positivisme, de quiétude et de bien-être.

# La municipalité VOUS INFORME

# UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT





#### LE PROCESSUS EST LANCÉ ET LA LISTE D'INSCRIPTION OUVERTE

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 17 août 2023 – Après plusieurs mois de préparation et d'analyses, l'appel d'offres pour la construction de la troisième installation pour le CPE BC Plus Grand que Nature, qui sera située au 399, 2º Rue à Sainte-Hélène-de-Bagot, est en cours sur SEAO, jusqu'au jeudi 31 août prochain, à 14 h. Une fois le contrat octroyé, le public sera informé de l'échéance, mais l'ouverture est anticipée au printemps 2024.

Il s'agit d'un projet d'envergure pour les familles du territoire, car le CPE disposera, dans cette installation de 60 places subventionnées en service de garde, de 10 places pour les enfants de moins de 18 mois et 50 pour les enfants âgés entre 18 mois et 5 ans.

Ce projet a été rendu possible grâce à un investissement de près de 2 500 000 \$ du ministère de la Famille pour l'implantation de l'installation et aussi par une contribution exceptionnelle de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui a offert le terrain, fournira des arbres pour ombrager la cour des enfants et collabore par différentes formes à d'autres aspects. En fait, le CPE-BC Plus Grand que Nature créera 12 emplois à temps complet, pour un budget annuel d'opération de près de 1 050 000 \$.

Une autre très bonne nouvelle, les parents peuvent maintenant inscrire leur enfant sur la liste de la *Place 0-5 ans* à l'adresse <u>www.laplace0-5.com</u>. Le CPE-BC Plus Grand que Nature offre un service dans un milieu de garde éducatif, chaleureux et personnalisé aux enfants. Sa mission éducative se veut inclusive. Il adapte ses pratiques pour respecter le rythme d'apprentissage et l'unicité de chaque enfant.

- « En mon nom et au nom du conseil, je tiens à souligner que la Municipalité de Sainte Hélène-de-Bagot est fière de travailler et de participer à cette initiative concertée avec le CPE BC Plus Grand que Nature, gestionnaire du projet, qui démontre l'importance accordée à l'amélioration de l'offre en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et de répondre aux besoins des parents », a précisé monsieur Réjean Rajotte, maire.
- « En mon nom et au nom du conseil d'administration, nous connaissons les nécessités dans le milieu et nous sommes plus qu'enthousiastes de l'ouverture de notre troisième installation située à Sainte-Hélène-de-Bagot, qui permettra de répondre à un besoin réel de la population » exprime madame Émilie Guérard, présidente du conseil d'administration du CPE.

Cette initiative est grandement reconnue du ministère de la Famille qui appuie et accompagne le CPE dans la réalisation de ce beau projet. Pour toute précision additionnelle, contactez madame Karen Petit, directrice générale du CPE BC Plus Grand que Nature à dg@cpenature.com ou par téléphone au 450 796-4452, poste 223.



# La municipalité | VOUS INFORME |

**COHORTE DU PROGRAMME DES PETITS POMPIERS 2023** 

Quelle belle fierté de voir nos petits pompiers lors de la cérémonie du 22 juin dernier où ils ont reçu un certificat et un sac à dos unique à leur nom en signe de récompense.

Pendant plusieurs mois, ces jeunes ont pu apprendre des notions importantes de prévention incendie : comment se comporte le feu et l'éteindre lorsque possible, acquérir des notions d'urgence et de prudence et savoir comment réagir dans de telles situations. Les jeunes ont aussi suivi le cours de RCR réanimation et ont participé à des simulations. Une belle expérience d'apprentissage et de vie.



La Municipalité est heureuse de voir que le programme des Petits pompiers de Sainte-Hélène-de-Bagot est possible grâce à l'engagement des membres du service incendie qui s'impliquent bénévolement avec nos jeunes qui sont la relève de demain. Au nom de tous, merci à notre équipe de pompiers!

# PROMUTUEL

ASSURANCE

BAGOT

Nous soulignons l'apport de nos généreux donateurs:

- Dans la catégorie Or, Promutuel Assurance Bagot;
- Dans la catégorie Bronze, Diesel Mobile.

Grâce à votre générosité, ces jeunes garderont un souvenir inoubliable de cette expérience.

### **BUREAU MUNICIPAL FERMÉ** LE LUNDI 4 SEPTEMBRE

Les membres du conseil municipal et les employés vous souhaitent une très belle fête du Travail.



#### **AVIS PUBLIC**

Pour consulter les Avis publics :

- 421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal)
- 400, 2<sup>e</sup> Rue (chalet des loisirs) www.saintehelenedebagot.com (onglet AVIS PUBLICS)



La prochaine séance du conseil sera tenue le 5 septembre 2023, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue.



# Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

# **4 JUILLET 2023**

#### ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.3	Règlement numéro 604-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, branches 123 et 124 – Adoption;  Règlement numéro 606-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;		
1.2	Période de questions;		
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.4	
2.1	Ordre du jour – Adoption;		municipaux pour le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 1 et le
2.2	Procès-verbal – Adoption;		cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47 – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.5	Comité pour l'avenir du ruisseau Vandal – Agrandissement de territoire – Prendre acte;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.5	Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par un organisme municipal reconnu en vertu de l'article 29.1 de la	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
	Charte de la langue française – Approbation;	7.1	Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE		zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P – Adoption;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	7.2	MRC des Maskoutains – Vision stratégique – Dépôt;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	7.3	Demande de modification du Règlement numéro 583-2021
3.3	Incendie – Entente intermunicipale Tactik 360 – Demande de subvention Fonds régions et ruralité, volet 4, soutien à la coopération intermunicipale – MAMH – Autorisation;		sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'y inclure les demandes visant l'ajout d'habitations communautaires –
3.4	Incendie – Caserne – Travaux de mise aux normes –		Approbation;
	Contribution municipale – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
3.5	MRC des Maskoutains – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel – An 1 – Dépôt;	8.1	Logiciel de gestion pour l'eau potable - Multipli-Cité - Mise à jour, mise en route et formation - Approbation;
3.6	Service incendie – Embauche – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
3.7	Incendie – Caserne – Travaux de mise aux normes – Fin des travaux – Libération de la retenue – Approbation;	9.1	Feux d'artifice – Ajustement du coût de contrat aux commandites – Ratification;
4	TRANSPORT	9.2	Parc Réal-Godin – Bilan financier de fin de projet – Prendre
4.1	Déneigement - Irrigation Marcel Girard et Fils inc Avenant 1 <sup>re</sup> Avenue - Approbation;	10	acte;
5	HYGIÈNE DU MILIEU	10	AFFAIRES DIVERSES PÉRIODE DE QUESTIONS
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie	11	CLÔTURE DE LA SÉANCE
	intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);	12	CLOTORE DE LA SEANCE
5.2	Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité – Avis de motion et dépôt		

# 2.5 Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par un organisme municipal reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française – Approbation

Le conseil a adopté, tel qu'exigé par le gouvernement, la directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par un organisme municipal reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, aux fins de son utilisation à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

du projet de Règlement;

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE 3

#### 3.1 Incendie - Demandes mensuelles - Approbation

Le conseil a autorisé les dépenses demandées pour le service incendie, soit :

- Deux casques, au montant de 510 \$, chacun;
- Nettoyant désinfectant pour les facials, au montant de 89 \$;
- Formation de désincarcération pour 4 pompiers au montant de 1500 \$, chacun;
- Aide financière pour activité au montant de 600 \$:
- Inspection Apria et Fit test au montant de 1 284,70 \$;
- Test de performance de véhicule au montant de 1 500 \$:
- Sacs récompenses pour les Petits pompiers au montant total de 2 014,80 \$;

Un remerciement aux commandites reçues pour aider l'acquisition des sacs récompense des Petits pompiers, de Diesel mobile au montant de 200 \$ et de Promutuel au montant de 750 \$:

#### 3.3 Incendie – Entente intermunicipale Tactik 360 – Demande de subvention Fonds régions et ruralité, volet 4, soutien à la coopération intermunicipale - MAMH - Autorisation

Le conseil a autorisé de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'acquisition d'un outil d'entraînement pour les officiers des services incendies, soit Tactik 360, et ce, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Dominique et la Ville de Saint-Pie.

#### Incendie – Caserne – Travaux de mise aux normes – Contribution municipale – Approbation

Les travaux de mise aux normes de la caserne étant terminés et en considération de la subvention applicable, le conseil a décrété sa part d'investissement en provenance de la Municipalité à partir d'une affectation du surplus accumulé non affecté au montant de 13 426 \$.

#### Service incendie - Embauche - Approbation

Suite à l'embauche de monsieur Jérémie Caron à titre de préventionniste dans un poste temporaire pour la période estivale et considérant que celui-ci possède ses formations de pompier, le conseil a procédé à son embauche également, à titre de pompier volontaire à temps partiel et dont le salaire et les conditions sont énumérés à la Politique des conditions de travail de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

#### 3.7 Incendie – Caserne – Travaux de mise aux normes – Fin des travaux – Libération de la retenue – Approbation

Puisque les travaux de mises aux normes de la caserne sont terminés, le conseil a autorisé la libération de la retenue au montant de 15 042,04 \$, avant les taxes applicables, à l'entreprise Construction P. Roy inc.

#### **TRANSPORT**

#### Déneigement - Irrigation Marcel Girard et fils inc. - Avenant 1<sup>re</sup> Avenue - Approbation

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a fait une demande à la Municipalité pour renouveler le contrat de déneigement et de déglaçage pour une période de 3 ans pour la partie de la rue Principale sous son emprise, avec une option d'y inclure la 1'e Avenue entre la rue Principale et jusqu'à la Bretelle d'autoroute, que la Municipalité a accepté.

La Municipalité a un contrat de déneigement en viqueur avec la compagnie Irrigation Marcel Girard et Fils inc., pour le déneigement et le déglaçage des chemins municipaux, prenant fin au printemps 2024. Une soumission a été demandée pour faire l'ajustement nécessaire.

Le conseil a approuvé la proposition de la compagnie Irrigation Marcel Girard et Fils inc., pour le déneigement et le déglaçage pour faire l'ajout de la partie de la 1re Avenue entre la rue Principale et jusqu'à la Bretelle de sortie d'autoroute, au montant forfaitaire de 1 000 \$, avant les taxes applicables, pour une année, soit jusqu'au printemps 2024.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné et le projet du Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité a été déposé.

Le projet de Règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité.

#### Règlement numéro 604-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, branches 123 et 124 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 604-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, branches 123 et 124.

Règlement numéro 606-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau Petit Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47 - Adoption

### RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

### **4 JUILLET 2023**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 606-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau le cours d'eau Petit Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47.

#### 5.5 Comité pour l'avenir du ruisseau Vandal – Agrandissement de territoire – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la correspondance reçue le 31 mai 2023 du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal et informe le Comité que la Municipalité aurait souhaité être informée de la démarche d'agrandissement du territoire d'action sur son territoire préalablement à son approbation par ledit Comité.

- 6 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 7.1 Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P. Celui-ci sera transmis à la MRC des Maskoutains pour obtenir sa conformité de concordance au Schéma d'aménagement révisé, et suite à l'émission du certificat par la MRC, la Municipalité publiera l'avis public de son entrée en vigueur.

#### 7.2 MRC des Maskoutains - Vision stratégique - Dépôt

La MRC des Maskoutains a annoncé l'adoption de sa nouvelle vision stratégique pour le territoire et dont l'énoncé de vision qui guidera ses actions au cours des prochaines années est la suivante : « Alliée de ses milieux naturels et bienveillante, la MRC des Maskoutains édifie un territoire accessible et résilient au bénéfice d'une population fière de son identité régionale, elle offre un milieu de vie inclusif et évolutif propulsé par un développement agricole, économique et culturel effervescent. »

# 7.3 Demande de modification du Règlement numéro 583-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'y inclure les demandes visant l'ajout d'habitations communautaires – Approbation

Afin de règlementer et d'assurer une cohérence dans l'octroi des permissions de mettre en place des habitations communautaires sur le territoire de la Municipalité, le conseil a approuvé la modification pour l'ajout d'habitations communautaires au Règlement numéro 583-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble par monsieur Alain Delorme, urbaniste.

Le conseil a aussi demandé à la directrice générale, à procéder à la refonte du Règlement numéro 241-2002 relatif à l'installation de compteurs d'eau pour faire l'ajout de l'obligation d'installation de compteur d'eau pour les habitations communautaires, ainsi que de faire un ajustement au Règlement de taxation 2024 et pour les années subséquentes, afin de prévoir la taxation de l'excédentaire de l'utilisation d'eau potable et également pour prévoir l'application de la taxation d'égout pour l'habitation communautaire.

#### 8 TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Logiciel de gestion pour l'eau potable – Multipli-Cité – Mise à jour, mise en route et formation – Approbation

Le conseil a autorisé la modification informatique requise pour l'usine de filtration d'eau potable, auprès de la compagnie Automatisation JRT inc., au montant de 6 000 \$ pour la mise à jour et de 1 400 \$ pour la mise en route et la formation, le tout avant les taxes applicables pour les postes informatiques et l'automate.

#### 9 LOISIRS ET CULTURE

#### 9.1 Feux d'artifice – Ajustement du coût de contrat aux commandites – Ratification

La Municipalité a octroyé le mandat des feux d'artifice à la compagnie Royal pyrotechnie inc., pour la Saint-Jean-Baptiste. Cependant, le montant de commandites a été plus grand que prévu. Le contrat a été ajusté d'un montant supplémentaire de 1 300 \$, avant les taxes applicables, afin d'investir les sommes reçues en commandites à la vocation pour lesquelles elles ont été données.

#### 9.2 Parc Réal-Godin – Bilan financier de fin de projet – Prendre acte

L'aménagement et l'inauguration du parc public Réal-Godin, afin de rendre hommage et en reconnaissance à ce grand homme, ont été réalisés.

En conséquence des aides financières de la MRC dans le cadre du FDR pour l'acquisition de matériel urbain reçu par le Comité des loisirs et de la subvention reçue par la Municipalité dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine, en plus des commandites reçus pour l'inauguration pour les breuvages par Alimentation famille Croteau inc., ainsi que d'un don de maïs soufflé par Agiska Coopérative, le conseil a pris acte du bilan des dépenses finales, soit du coût net total investi pour l'aménagement et l'enjolivement du parc Réal-Godin, au montant de 8 284,44 \$, ainsi qu'un montant de 618,63 \$ pour l'inauguration.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

# 15 AOÛT 2023

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.3	Règlement numéro 610-2023 relatif aux compteurs d'eau –
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la		Avis de motion et projet de Règlement;
	séance;	5.4	RIAM – Ramassage de gros rebuts – Changement de date - Demande;
1.2	Période de questions;	5.5	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.5	changements climatiques, de la Faune et des Parcs –
2.1	Ordre du jour – Adoption;		Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides
2.2	Procès-verbal – Adoption;		et hydriques au sein de certains lots de votre municipalité – Prendre acte;  SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;		
2.4	États comparatifs – Dépôts;	6	
2.5	Règlement numéro 609-2023 relatif à la publication des avis publics – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	6.1	Moisson Maskoutaine – Appui;
		6.2	SARCA mobile – Appui;
2.6	Règlement numéro 611-2023 sur la location d'infrastructures municipales – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	6.3	MAMH – Semaine de la Municipalité – Proclamation;
		7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.7	OMH – Ajustement de paiement relatif aux états financiers	7.1	Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou
	de l'année 2020 – Approbation;		d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE		projets d'habitation communautaire – Avis de motion;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	7.2	Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement sur
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;		les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les
3.3	SQ – Rapport annuel d'activités du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 – Prendre acte;		projets d'habitation communautaire – Projet de Règlement;
3.4	CN – Semaine de la sécurité ferroviaire 2023 – Appui;	7.3	Régularisation d'une partie du Lot 1 960 036 au Lot 6 321 012 - Refus d'acquisition - Prendre acte;
3.5	Croix-Rouge – Entente – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
4	TRANSPORT	8.1	Clôture – Installation au parc Lussier/Principale –
4.1	Pavage Drummond – Resurfaçage 2 <sup>e</sup> Rang – Décompte		Approbation;
	progressif numéro 1 – Autorisation;	8.2	Formation camion classe 3 – Approbation;
4.2	Stationnement municipal à l'église – Lancement de l'appel d'offres SEAO – Autorisation;	8.3	Caserne – Réservoir de génératrice – Approbation; - Reporté à une séance ultérieure
4.3	Programme d'aide à la voirie locale AIRRL – Volet accélération – Ponceau et resurfaçage Saint-Augustin – Autorisation;	8.4	Parc Lussier/Principale – Contrat de nivelage – Approbation;
		9	LOISIRS ET CULTURE
5	HYGIÈNE DU MILIEU	9.1	Soirée des fêtes – Proposition du 17 novembre – Permis d'alcool – Approbation;
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie	9.2	Filets de Dek hockey – Acquisition – Ratification;
_	intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);	10	AFFAIRES DIVERSES
5.2	Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité – Adoption;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
			CLÔTURE DE LA SÉANCE
		12	CLOTORE DE LA SEAINCE

#### Règlement numéro 609-2023 relatif à la publication des avis publics – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion est par la présente donné concernant le Règlement relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, ainsi que le dépôt du projet de Règlement lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

#### Règlement numéro 611-2023 sur la location d'infrastructures municipales - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion est par la présente donné concernant le Règlement relatif à la location d'infrastructures municipales de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, ainsi que le dépôt du projet de Règlement lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

# 15 AOÛT 2023

#### OMH – Ajustement de paiement relatif aux états financiers de l'année 2020 – Approbation

Le conseil a autorisé le paiement pour la variation de la contribution municipale à payer pour procéder à l'ajustement des années 2017 à 2020, au montant de 1 295 \$ à l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton.

#### Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé une formation pour le groupe de pompiers pour les entrées par infraction au montant de 1 500 \$, avant les taxes applicables;

#### CN - Semaine de la sécurité ferroviaire 2023 - Appui

La Municipalité appuie la Semaine de la sécurité ferroviaire qui a lieu du 18 au 24 septembre 2023.

Elle rappelle à la population qu'un nombre important d'incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables. Il est important de rappeler que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées et qu'il y a des dangers associés aux passages à niveau.

À la demande du CN, le conseil municipal appuie cette démarche à l'égard des efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Municipalité.

#### Croix-Rouge - Entente - Approbation

Le conseil a approuvé la nouvelle entente à intervenir entre la Croix-Rouge et les municipalités à l'égard du service aux personnes sinistrées. La contribution municipale et de 0,20 \$ per capita pour les périodes 2023-2024 et 2024-2025 et à raison de 0,21 \$ per capita pour la période 2025-2026 en cas de renouvellement d'une année.

#### Pavage Drummond - Resurfaçage 2° Rang - Décompte progressif numéro 1 - Autorisation

Un contrat de resurfaçage a été octroyé à l'entreprise Pavage Drummond Inc., par le biais de la résolution numéro 151-05-2023, dont les travaux du 2º Rang ont été entièrement réalisés. Le conseil a autorisé le paiement pour le décompte numéro 1, au montant de 94 868,74 \$, avant les taxes applicables.

#### Stationnement municipal à l'église - Lancement de l'appel d'offres SEAO - Autorisation

Le conseil a autorisé la publication de l'appel d'offres sur SEAO pour le projet de stationnement municipal public, qui sera situé sur le terrain de l'église, tel que prévu à l'entente entre la Fabrique de Sainte-Hélène et la Municipalité.

#### Programme d'aide à la voirie locale AIRRL - Volet accélération - Ponceau et resurfaçage Saint-Augustin - Autorisation

Suite à un refus de subvention l'année dernière, le conseil a autorisé le dépôt à nouveau de la demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour le ponceau et le resurfaçage au rang Saint-Augustin auprès du ministère des Transports du Québec, par le biais du Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération.

#### Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité - Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

Il y avait lieu de modifier ce Règlement en considération de l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises qui interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par les programmes officiels.

#### Règlement numéro 610-2023 relatif aux compteurs d'eau – Avis de motion et projet de Règlement

Un avis de motion est par la présente donné concernant le Règlement relatif aux compteurs d'eau de la Municipalité de Sainte Hélène de-Bagot, ainsi que le dépôt du projet de Règlement lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

#### RIAM - Ramassage de gros rebuts - Changement de date - Demande

Le conseil, par cette résolution, a demandé à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains de s'assurer que la collecte de gros rebuts ait lieu à la suite de la grande période de déménagement du 1er juillet de chaque année, afin de maximiser son efficacité.

Malheureusement, lorsque la cueillette des gros rebuts est faite avant les déménagements le 1er juillet, il est fréquent de trouver des gros déchets dans les fossés municipaux.

#### Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de votre municipalité – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 19 juillet 2023, concernant la sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots dans la municipalité.

### RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

### 15 AOÛT 2023

Cette correspondance demande d'aviser les citoyens de la municipalité que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs réalise un programme par des interventions sur le territoire pour la sensibilisation et la protection des milieux humides et hydriques, principalement sur les lots auxquels il est possible de retrouver ces types de milieux naturels.

Suite à des vérifications, le ministère transmettra une lettre aux propriétaires ciblés pour les informer et les sensibiliser à la protection, et celle-ci inclura une mention sur les autorisations requises auprès dudit ministère qui peut sanctionner tout manquement constaté à la Loi sur la qualité de l'environnement.

#### 6.1 Moisson Maskoutaine - Appui

Le conseil a appuyé la Moisson Maskoutaine et la déclare à titre de garde-manger reconnu de la MRC des Maskoutains.

#### SARCA mobile - Appui

Le conseil confirme son intérêt à la poursuite de la collaboration au projet SARCA mobile par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, par le biais de la promotion du service et de prêt de salles ou de locaux si nécessaire.

#### MAMH - Semaine de la Municipalité - Proclamation

Suite à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le conseil a proclamé la Semaine de la Municipalité, du 10 au 16 septembre 2023 et invite les citoyens à faire part à la Municipalité de leurs suggestions ou commentaires pour des améliorations futures dans l'avenir, selon les réalisations possibles.

#### Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire – Avis de motion

#### Et 7.2 Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire – Projet de Règlement

Un avis de motion est par la présente donné concernant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lequel permet d'autoriser certains projets malgré le fait qu'ils dérogent aux Règlements d'urbanisme de la municipalité, ainsi que le dépôt du projet de Règlement lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Le conseil a aussi autorisé la tenue d'une assemblée de consultation pour le Règlement numéro 608-2023, mardi le 5 septembre 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4º Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot afin d'expliquer le projet de Règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

#### Régularisation d'une partie du Lot 1 960 036 au Lot 6 321 012 – Refus d'acquisition – Prendre acte

Le conseil a pris acte du refus du propriétaire du Lot numéro 6 321 012, monsieur Michel Brouillard, d'effectuer une régularisation par l'acquisition d'une partie du Lot numéro 1 960 036 mitoyen à sa propriété.

Également, la Municipalité informe le propriétaire du Lot numéro 6 321 012 qu'elle demeure la seule propriétaire de cette parcelle et n'y autorise aucun droit d'usage ou de cession ou de prescription acquisitive.

#### Clôture - Installation au parc Lussier/Principale - Approbation 8.1

#### ET 8.4 Parc Lussier/Principale - Contrat de nivelage - Approbation

La Municipalité débute les travaux pour la phase 1 de l'instauration d'un nouveau parc situé entre les axes Lussier et Principale;

Le conseil a autorisé l'installation de la clôture appartenant à la Municipalité par la compagnie Clôtures Hi-Tech, au montant de 1716,00 \$.

Également, le contrat de nivellement et d'excavation pour le projet du parc Lussier/Principale a été octroyé à l'entreprise Luc Déry Terrassement inc., au montant d'environ 2 000 \$, avant les taxes applicables.

#### Formation camion classe 3 - Approbation

Puisqu'il est important de procéder à de la formation continue pour les employés de la Municipalité, évitant par le fait même de devoir requérir à des ressources externes, le conseil a autorisé Monsieur Bazman, journalier aux travaux publics, à suivre la formation de conduite de classe 3, au montant de 1 750 \$, avant les taxes applicables.

#### Filets de Dek hockey - Acquisition - Ratification 9.2

Suite à un problème d'approvisionnement pour la livraison des filets de Dek hockey, un remboursement a été fait et une autre commande a été passée, pour que les citoyens puissent bénéficier de l'infrastructure cette année. Le conseil a autorisé l'achat des filets de Dek hockey, auprès de la compagnie Clôture Hi Tech, au montant de 13 100 \$, avant les taxes applicables, incluant le filet, les poteaux, les supports et l'installation. En contrepartie, la Municipalité recevra le remboursement qui a été reçu par le Comité des loisirs pour les clôtures de Dek hockey non disponibles, au montant de 11 647 \$.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

# La municipalité VOUS INFORME



#### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT **NUMÉRO 605-2023 MODIFIANT LE** RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le présent avis est donné que lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 605-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P ».

Comme son titre l'indique l'objet de ce règlement est d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P située en bordure de la rue Principale et de la 5<sup>e</sup> Avenue.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 26 juillet 2023.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 26 juillet 2023 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8° jour du mois d'août 2023.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2023 RELATIF** AU RECOUVREMENT ET À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU MUNICIPAUX POUR LE COURS D'EAU RIVIÈRE CHIBOUET, **BRANCHES 123 ET 124**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 604-2023 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, branches 123 et 124.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 juillet 2023.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2023 RELATIF AU RECOUVREMENT ET À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE **COURS D'EAU MUNICIPAUX POUR LE COURS** D'EAU PETIT-LEDOUX, BRANCHE 1 ET LE COURS D'EAU RIVIÈRE CHIBOUET. **BRANCHES 42 ET 47** 

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 606-2023 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau

municipaux pour le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal situé au 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 juillet 2023.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 565-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

PAR LES PRÉSENTES EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 15 août 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte Hélène de Bagot a adopté le Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité et abrogeant le Règlement numéro 475-2015.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4° Avenue,

Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures ouvrables du bureau, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou le consulter sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 août 2023.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION. DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES PROJETS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

#### 1. Adoption du projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 août 2023, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 608-2023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire ».

#### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 5 septembre 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4° Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

#### 3. Objet du projet de Règlement

L'objet de ce projet de Règlement est de permettre à la Municipalité d'avoir recours au Règlement sur les PPCMOI lors de l'étude et l'approbation d'un projet d'habitation communautaire dans les zones situées dans le périmètre d'urbanisation. Les dispositions contenues dans ce projet de Règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

#### 4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4º Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 août 2023.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

**\*** 

# La municipalité VOUS INFORME

# MESSAGE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT **AUX CITOYENS**

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) réalise présentement des interventions sur notre territoire. Il demande aux municipalités d'aviser les citoyens de la mise en place d'un programme réalisé par des interventions sur le territoire pour la sensibilisation et la protection des milieux humides et hydriques, principalement sur les lots auxquels il est possible de retrouver ces types de milieux naturels.

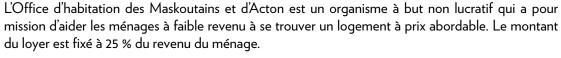
Suite à des vérifications, le ministère transmettra une lettre aux propriétaires ciblés pour les informer et les sensibiliser à la protection et celle-ci inclura une mention sur les autorisations requises auprès dudit ministère qui peut sanctionner tout manquement constaté à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de lois et règlements à cet effet en suivant le lien suivant : https://www.environnement. gouv.gc.ca/eau/rives/lois-reglements.htm.



# **LOGEMENT À LOUER**

La municipalité fait partie de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton. Un de ses conseillers siège sur le conseil d'administration. Afin d'aider notre population à faible revenu à se loger, nous partageons cette annonce concernant du logement social.





Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5e Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Actuellement, un logement  $3\frac{1}{2}$  est libre pour occupation immédiate.

#### Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans:
- un revenu annuel de moins de 23 500,00 \$;
- ne pas possédez des avoirs pour une valeur supérieure à 30 000,00 \$.

Information: Martine Cloutier au 450 774-5188

# La municipalité OUS INFORM



Saviez-vous que le diplôme d'études secondaires (DES) obtenu à l'éducation des adultes équivaut à celui du secteur jeune? En effet, plusieurs parents et adolescents craignent qu'il y ait un impact sur la poursuite des études postsecondaires si le diplôme n'est pas obtenu dans le contexte d'un parcours

Ils peuvent être rassurés : à l'éducation des adultes, toutes les matières sont offertes afin que l'élève reparte avec les acquis dont il a besoin pour la poursuite de son parcours scolaire ou professionnel.

Au moment de l'inscription, une conseillère évalue les acquis scolaires obtenus et élabore un profil qui répond à l'objectif de l'élève. Plusieurs options sont aussi offertes pour la poursuite des études : le Centre d'éducation des adultes (CEA) Saint-Hyacinthe - Acton offre la formation en

présentiel ou à distance, de jour ou de soir ainsi qu'à temps plein ou à temps partiel.

Tout au long de l'année, vous pouvez communiquer directement avec le personnel du CEA afin d'obtenir de l'information sur le fonctionnement de l'école. Vous pouvez également rencontrer un conseiller ou une conseillère qui pourra explorer avec vous les différentes options et vous aider à déterminer celle qui répond le mieux à vos besoins.

Pour vous accompagner dans ce processus, sachez que vvous avez accès gratuitement à un service d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

#### Audrey Gatineau,

conseillère en information scolaire et professionnelle audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro

traditionnel à l'école secondaire.





#### **CALENDRIER COLLECTES 2023**

Déchet Recyclable Organique Férié Collecte des résidus domestiques dangereux Collecte des gros rebuts





# LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE SE DÉROULE **DU 18 AU 24 SEPTEMBRE**

Le passage des trains dans le village est une préoccupation pour la Municipalité. La sensibilisation et le respect des signaux à proximité de la voie ferrée sont donc une priorité.

En éduquant les Canadiens aux dangers entourant le domaine ferroviaire et les trains, l'Opération Gareautrain tente de prévenir les incidents liés aux passages à niveau et aux intrusions, qui peuvent causer des blessures graves, ou même la mort.

Vous êtes invité à visiter le site de l'Opération Gareautrain pour en connaître davantage, au www.operationgareautrain.ca.

Et surtout, SOYEZ PRUDENTS!



# SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Issue d'une initiative du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Semaine de la Municipalité est d'abord et avant tout une occasion de rapprochement entre les élus, les employés municipaux et les citoyens.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, toujours soucieuse de rendre votre quotidien encore meilleur, est à l'affût des services et activités pouvant améliorer votre qualité de vie.

Dans un esprit de collaboration, n'hésitez pas à nous partager vos suggestions, qui seront évaluées selon les réalisations possibles. Ensemble, pour l'avenir de notre communauté!



# La municipalité VOUS INFORME

# **RALLYE** INTERGÉNÉRATIONNEL À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT LE **10 SEPTEMBRE 2023**

De 13 h à 16 h 30

Dans une ambiance paisible et à l'ombre de ses arbres centenaires, les participants du rallye à Sainte-Hélène-de-Bagot sont attendus au Parc Réal-Godin pour le départ du rallye intergénérationnel organisée par la FADOQ Régionale, prévu à 13 heures.

Parcourir les rues à la recherche des énigmes proposées par un petit parcours totalisant une vingtaine de questions à la fois ludiques, culturelles et historiques.



Au départ du rallye, une session de mise en forme vous sera offerte par Cardio Plein Air, alors qu'une séance de yoga et de relaxation animée par Mini Yoqi attendra les participants au retour de l'épreuve au parc des Plante.

Sur le site animé de l'activité, vous trouverez des jeux sur gazon, musique, gourmandises, photomaton, et un sympathique caricaturiste prêt à tirer votre portrait pour immortaliser la journée.

Des prix seront décernés aux meilleures équipes ainsi que des prix de présence parmi tous les participants.

Nous vous attendons avec la même formule festive de 13 h à 16 h 30. Quelques petites nouveautés s'ajouteront, dont le fameux « parcours sportif ».

Soyez des nôtres et rester à l'affût pour plus de détails.

Pour vous inscrire, contactez madame Sophie Lambert, responsable du projet au 450 774 8111, poste 4 ou par courriel à sophie.lambert@fadogry.ca

# UN PARCOURS DE MARCHE **ET UN PARCOURS ACTIF** À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT!

Le parcours de marche de Sainte-Hélène-de-Bagot, c'est deux panneaux de parcours, soit un situé au presbytère et le second au parc des Plante. Ces panneaux proposent trois parcours distincts, variant de 2 à 5 km et sillonnant les rues de notre magnifique village.

Un parcours actif est aussi disponible au parc des Plante. Celui-ci propose six stations d'exercices, chacune ciblant une différente partie du corps, le tout en utilisant le mobilier urbain existant du parc. Chaque station contient trois blocs d'exercices, variant du niveau débutant à avancé, pour convenir aux besoins de tous. Les panneaux du parcours de marche et du parcours actif ont pour but de favoriser une pérennité au niveau de la pratique libre d'activités physiques pour tous nos citoyens.

Le visuel des panneaux ainsi que des capsules vidéo explicatives des différents exercices sont disponibles sur le site de la Municipalité, au www.saintehelenedebagot.com, dans la section DÉCOUVRIR puis PARCOURS DE MARCHE.



# **INFO-LOISIRS**

### **AUTOMNE 2023**

# Sainte-Hélène au coeur de l'action!



Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: INFOLETTRE LOISIRS



# TABATA EN PLEIN-AIR

Le TABATA consiste à exécuter un entrainement par intervalles en utilisant les mobiliers urbains exis-tants du parc. Cette formule est excellente pour une remise en forme ou pour la maintenir et est ouvert pour tous les niveaux!

#### La session débutera le lundi 4 septembre.

Les lundis à 18 h 00 Horaire: Lieu: Parc des Plante

Coût: 100 \$ / 10 semaines (payable au premier cours

en argent comptant seulement)

#### Information et inscription :

Jézabelle Legendre au 450 209-1510 ou

jezlegendre@hotmail.ca



# (FORMULE VARIÉE) 14 ANS ET +

Le Cardio-muscu est un entrainement composé d'intervalles TABATA et Hitt. Cette formule convient à tous les niveaux!

#### La session débutera le jeudi 7 septembre.

Horaire : Les jeudis à 18 h 30

Lieu: Chalet des loisirs (400, 2° Rue)

**Matériel:** Matelas de sol et poids

Coût: 100 \$ / 10 semaines (payable au premier cours

en argent comptant seulement)

#### Information et inscription :

Jézabelle Legendre au 450 209-1510 ou

jezlegendre@hotmail.ca



Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

#### La session débutera le mardi 12 septembre.

Horaire: Les mardis à 8 h 30

Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Rue) Lieu: Matériel: Tapis et élastique (obligatoire)

Coût: 120 \$ / session de 10 cours (1 semaine de congé \*à déterminer\*)

Information et inscription :

Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel anabelmenard@hotmail.com



Matchs amicaux de basket-ball libre mixte.

#### La session débutera le vendredi 15 septembre.

Les vendredis à 19 h 00 Horaire :

Lieu: Gymnase du centre communautaire

(421, 4<sup>e</sup> Avenue)

Coût: 40 \$ /session (résident) et 50 \$ /session

(non-résident)

Durée: 15 semaines (payable au premier cours en

argent comptant ou par chèque seulement)

#### Information et inscription :

Stéphanie Beaumier au 450 381-6644

# SOCCER FUTSAL 7 À 12 ANS)

Un entraineur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu. Descriptif de la saison: 1ère moitié de la saison: pratiques les mercredis soirs. 2e moitié de la saison: 8 matchs face aux autres municipalité de la lique (4 matchs à domicile, les mercredis soirs et 4 matchs à l'extérieur un autre soir de semaine). Tournoi de fin de saison. (Dates à déterminer).

#### La session débutera le mercredi 27 septembre.

Horaire: Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15 (U9)

Les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15 (U13)

Lieu: Gymnase du centre communautaire

(421, 4<sup>e</sup> Avenue)

Matériel: Chaussures d'intérieur pour faire du sport.

Protège-tibias non-obligatoire, mais

recommandés.

Coût: 85 \$ (résident) ou 95 \$ (non-résident)

Durée : 12 semaines incluant les matchs

(payable au premier cours en argent comptant

ou par chèque seulement)

Information : Académie des Légendes à

academielegendes@hotmail.com ou au 450 792-2426 Inscription en ligne: Section loisirs, culture et vie communautaire, onglet Activités et inscriptions au

www.saintehelenedebagot.com



# **DANSE HIP-HOP**

# (7 À 13 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 7 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

#### La session débutera le mercredi 13 septembre.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30

Pas de cours le 4 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre.

Lieu: Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Rue)

Coût: 140 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

#### Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624



Un cours de zumba fitness enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Danser et bouger tout en s'amusant sur de la musique entrainante.

#### La session débutera le mercredi 13 septembre.

Horaire : Les mercredis à 19 h 35 à 20 h 35

Pas de cours le 4 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre.

Lieu: Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Rue)

Coût: 95 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

#### Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624



La session débutera la semaine du 11 septembre.

Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif) Horaire:

(Début: Lundi 11 septembre)

Jeudi de 18 h 30 à 22 h 00 (compétitif)

(Début: Jeudi 14 septembre)

Lieu: Gymnase du centre communautaire

(421, 4<sup>e</sup> avenue)

Coût: 40 \$ / session (Résident)

50 \$ / session (Non-résident)

#### Inscription au gymnase :

Les 11 et 14 septembre de 18 h 30 à 20 h 00

Information: Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.



Lors des ateliers, vous êtes invités à laisser libre cours à votre créativité en vous adonnant à la peinture sur céramique. Le concept est simple: choisissez votre projet parmi les modèles de céramique, puis décorez-le selon votre instinct créatif.

#### Le premier atelier débutera le vendredi 29 septembre.

Horaire: Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30

(29 septembre, 20 octobre, 24 novembre

et 15 décembre)

Lieu: Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Rue)

Coût: Entre 15 \$ et 50 \$ selon la pièce (incluant la

peinture et le matériel)

Paiement: En argent comptant sur place

#### Information et inscription :

Carole Pelletier au 450 501-3970

# **COURS D'INITIATION** AU SKATEBOARD 5 ANS ET +

Cours d'initiation aux techniques de bases du skateboard et à sa pratique. PLACES LIMITÉES

La session débutera le dimanche 17 septembre.

**Horaire:** Les dimanches de 17 h à 18 h (5 à 8 ans)

Les dimanches de 18 h à 19 h (9 ans et +)

Lieu: Skatepark (400, 2<sup>e</sup> Rue)

Coût: 80 \$ session de 4 cours (payable par chèque

virement bancaire)

Durée : Du 17 septembre au 8 octobre (4 semaines) Équipement obligatoire : Casque et bouteille d'eau. Protection recommandée. Une planche à roulette peut être fourni en cas de besoin.

#### Information:

ecoledeskateboardnm@yahoo.com

#### **Inscription**:

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la site Internet de la Municipalité au <u>www.saintehelenedebagot.com</u> dans la section Loisir, culture et vie communautaire sous l'onglet Activités et Inscriptions.



### COURS DE TAI JI QUAN

Se détendre, écouter, respirer et créer le mouvement. Voilà ce que propose madame Céline Choquette, professeure. Le Qi Gong est enseigné avec ses 11 postures suivi des 24, 108 et 127 postures.

La session du lundi débutera 18 septembre. La session du mardi débutera le 26 septembre.

Horaire: Les lundis (24 postures/avancé) de 18 h 30 à 20 h 00

Les mardis (débutant) de 18 h 30 à 20 h 00

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Rue)

Matériel: Apportez votre tapis pour le travail au sol Coût: 180 \$ / session de 12 cours (cours de 1 h 30)

#### Information et inscription :

Céline Choquette au 450 791-2846



### **DEK HOCKEY**

(7 À 16 ANS)

Le responsable de cours enseignera les règlements, les bases et quelques technique aux joueurs (euses). Des matchs amicaux sont aux rendez-vous.

#### La session débutera le mardi 12 septembre.

Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 (7 à 12 ans)

Les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30 (13 à 16 ans)

Lieu: Terrain de Dek Hockey ou Gymnase du centre

communautaire (421, 4e avenue)

Coût: 40 \$ (résident) ou 50 \$ non-résident

Durée : 10 semaines (payable au premier cours en argent

comptant ou par chèque seulement)

**Équipement obligatoire :** Bâton de hockey avec une palette en plastique de tous types (sans ruban gommé), jambières de deck ou protèges tibias de soccer, gants de hockey, lunettes de protection et souliers sportifs d'intérieur.

#### Information:

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

#### **Inscription:**

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la site Internet de la Municipalité au <u>www.saintehelenedebagot.com</u> dans la section Loisir, culture et vie communautaire sous l'onglet Activités et inscriptions.



# **COURS DE KARATÉ**

(8 ANS À 14 ANS)

Le cours de karaté sera enseigné par M. Benoit Hamel, ceinture noire 2e dan.

Le karaté traditionnel, c'est le plaisir d'apprendre un art martial ancestral japonais tout en apprenant le fonctionnement du corps humain ainsi que la maîtrise de celui-ci par le biais de différents mouvements. Lors de la session, vous apprendrez diverses techniques de base dans le but d'effectuer du combat sans contact ainsi que de l'autodéfense. De plus, l'apprentissage des katas vous enseigneront des histoires de défense. Ce cours est excellent pour développer et améliorer l'équilibre, la flexibilité, la coordination, le rythme, la confiance et le respect de soi et des autres. Le karaté traditionnel, c'est le plaisir d'apprendre en s'amusant tout en développant une discipline.

#### La session débutera le jeudi 7 septembre.

Les jeudis de 19 h 45 à 20 h 45 Horaire : Lieu: Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Rue)

Coût: 350 \$ (taxes, affiliation et équipement inclus)

Durée : 15 semaines

#### Information:

Guy Brodeur par courriel:

c.artsmartiauxquybrodeur@qmail.com ou par téléphone au 450 778-7070.

**Inscription**: Sur place au premier cours le jeudi 7 septembre, payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement.



#### ORGANISÉES PAR LA MOISSON MASKOUTAINE

Joignez-vous à notre groupe pour cuisiner ou apprendre à cuisiner des repas économiques et équilibrés dans une ambiance conviviale! 4 recettes en 4 heures, une fois par mois.

#### Inscription dès maintenant

Par Internet : lamoissonmaskoutaine.qc.ca | Par courriel : communications@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Par téléphone : 450 261-1110, poste 224

COUT : 20 \$ par atelier | Dans un centre de loisirs près de chez vous.



# **BOUGER AVEC MON ENFANT** (0-5 ANS)

Activités parents-enfants 0-5 ans. Plusieurs activités artistiques, pour bouger, éveil à la lecture, scientifiques et plus encore!

#### La session débutera le mercredi 6 septembre.

Les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30 Horaire: Lieu: Chalet des loisirs (400, 2<sup>e</sup> Avenue)

**GRATUIT** Coût: Information et inscription :

responsableenfance@mfm.qc.ca ou au 450 771-4010, poste 2226



# **COURS DE DANSE EN LIGNE** (PREMIER PAS ET DÉBUTANT)

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

La session débutera le jeudi 28 septembre.

Horaire : Les jeudis de 19 h à 20 h

Lieu: 650, rue Principale (sous-sol de l'église) Coût: 10 \$ / cours ou 100 \$ pour 10 semaines.

Paiement : Payable en argent comptant

ou par virement bancaire à l'adresse courriel joubaill2@gmail.com

#### Information et inscription :

Jo Baillargeon sur Facebook ou la page Facebook JB Linedance

# **INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - LOISIRS**

Saviez-vous que les infrastructures de loisirs sont mises gratuitement à la disposition de tous les citoyens à l'exception du terrain de tennis où un dépôt de 20 \$ est exigé pour obtenir la clé du cadenas, mais ce dernier vous sera redonné au retour de la clé?

Les infrastructures municipales de loisirs tels que le terrain de baseball, le skatepark, la patinoire, les terrains de tennis, les terrains de pickleball, les terrains de volleyball, les terrains de soccer et le terrain de pétanque sont ouverts à tous en dehors des activités récréatives organisés par le Comité des loisirs Ste-Hélène ou d'une location pour une utilisation privée.

# À VOS MARQUES, PRÊT... **VENEZ JOUER.**

L'installation des filets protecteurs est terminée et la surface de dek hockey est maintenant prête.

La Municipalité vous invite à venir vous amuser!









### **LA FÊTE NATIONALE 2023**

Encore cette année, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Comité des loisirs Ste-Hélène a organisé et coordonné les festivités de la Fête nationale de Sainte-Hélène-de-Bagot. Pour l'occasion, plusieurs activités se sont déroulées tout au long de la journée du samedi 24 juin, pour le bonheur des petits et des grands.

Tout fût mis en place pour une Fête nationale mémorable : un kiosque de barbe à papa, du maquillage pour enfant, un spectacle de Jimmy Stratosphère, un jeu gonflable, de la danse country, de l'animation musicale, une performance du groupe Bonté Divine, sans oublier les majestueux feux d'artifice offert par la Municipalité et ses généreux commanditaires. Malgré la température moins clémente, vous avez été nombreux à venir festoyer dans notre beau village.

Un énorme merci aux travaux publics, aux bénévoles, aux conseillers, aux pompiers ainsi qu'au maire pour leur temps et leur implication qui ont fait de cette journée un franc succès. Finalement, une mention toute spéciale au Comité des loisirs Ste-Hélène pour son dévouement et son travail exceptionnel. Une équipe dévouée grâce à qui cette journée a été possible.

Merci à tous et à l'an prochain!











# Infos pratiques ORGANISMES PARTENAIRES

# PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE **DES INSTALLATIONS SEPTIOUES CALENDRIER DE VIDANGES 2023**





Sainte-Hélène-de-Bagot | Du 12 au 18 octobre 2023

Rang Sainte-Hélène, rue Principale, 4<sup>e</sup> Avenue, 3<sup>e</sup> Rang, Chemin Courtemanche, 2<sup>e</sup> Rang

# ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES:

Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie.

# **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**



Samedi 9 septembre SAINT-HYACINTHE 900, avenue Turcot (Stade L.-P.-Gaucher) 8 h 30 à 16 h 30

Samedi 16 septembre SAINT-JUDE 940, rue du Centre (Centre communautaire) 7 h 30 à 11 h

**ACTON-VALE** 1505, 3<sup>e</sup> Avenue (Centre sportif) 13 h à 16 h 30



"







#### Produits acceptés:

Antigels, lave-vitre, combustibles, essence, filtres et huile usées, engrais, pesticides, poisons, fluorescents, ampoules, peintures, vernis, solvants, bonbonnes de propane, etc.

Pour toute question, n'hésitez pas à rejoindre nos collaborateurs de la Régie : Tél. : 450 774-2350 riam@riam.guebec | www.riam.guebec

# Infos pratiques ORGANISMES PARTENAIRES



#### Sainte-Hélène-de-Bagot

Exceptionnellement, pour le début des soupers mensuels et à la demande de nos membres. nous débutons nos activités avec un pique-nique communautaire dans le parc Réal-Godin le 7 septembre.

Pour réservation : Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou par courriel à 1glali@sogetel.net.

À surveiller dans le prochain Bagotier, toutes nos activités de l'automne seront inscrites.

#### Renouvellement carte de membre Fadoq

N'oubliez pas, septembre est le mois de votre renouvellement de carte FADOQ.

Pour information: Jocelyne Jodoin, présidente 450 791-0105



### **ANNIVERSAIRES** MOIS DE SEPTEMBRE



Mme Lise Laferrière	03
Mme Jocelyne Lanoie	06
M. René Tessier	07
M. Alain Leroux	07
Mme Marielle Fafard	
M. Réjean Rajotte	80
M. Eric Goulet	
Mme Réjeanne Laramée	09
Mme Florence Lauzière	.18
Mme Carole Bédard Déry	
Mme Colette Guilmin	20
M. Richard Lemay	. 21
M Fric Malenfant L. Hálane-de-Bagot	
Same	
fadod	

# **LE 10 SEPTEMBRE:** L'AUTOMNE COMMENCE **AVEC LES PORTES OUVERTES DE L'UPA**

En Montérégie, 12 fermes proposeront aux visiteurs une foule d'activités lors de cette journée très attendue : visites animées, dégustations, découverte des animaux, ateliers, autocueillette et plus encore. Il s'agit d'une excellente occasion pour visiter notre belle région et découvrir, en famille ou entre amis, des productrices et producteurs hôtes qui ont le désir de partager leur savoir et leur passion.



Sur la photo, Jérémie Pilon et Marie-Claude Bouchard de la ferme La Rabouillère.

Dans la région maskoutaine, deux fermes ouvriront leurs portes de 10 h à 16 h, soit la ferme La Rabouillère, 1073, rang de l'Égypte à Saint-Valérien et Le Cactus Fleuri, situé au 1850, rang Nord-Ouest à Sainte-Marie-Madeleine.

# DORDONNÉES

#### **BUREAU MUNICIPAL**

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étage

Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455

Courriel: mun@saintehelenedebagot.com Site Internet: www.saintehelenedebagot.com

8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Lundi au jeudi:

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4e Avenue **CHALET DES LOISIRS** 400. 2e Rue **BIBLIOTHÈQUE** 384. 6<sup>e</sup> Avenue



1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

#### RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON **ET DES MASKOUTAINS**

450 774-2350 • www.riam.quebec

#### **ÉCOCENTRES**

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe: 1880, rue Brouillette - Acton Vale : 68. rue Noël-Lecomte

#### CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

#### SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

#### **MRC DES MASKOUTAINS**

Maintenant un seul numéro :

Général: 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca (Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme,

Permis pour les boisés, etc.) **Transport adapté**: 450 774-8810 Transport collectif: 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole: 450 774-9000



#### PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

#### **ÉCOLE PLEIN SOLEIL**

450 773-1237

#### **BUREAU DE POSTE DE** SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

#### COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666 655, rue Principale

#### **DÉPUTÉ PROVINCIAL**

1-800-969-3793 • André Lamontagne

#### **DÉPUTÉ FÉDÉRAL**

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION 🖵 @

1800 567-6353 • www.cablevision.gc.ca

SOGETEL (a)

1866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC 🖵 @ 🕻 1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL -

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



Graphisme. Impression Articles promotionnels. Vétements.

**Besoin d'outils** publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot



#### DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial Sainte-Hélène-de-Bagot 450 518-4257



172 4° Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie 450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :



Camerises Ste-Hélène-de-Bagot





320. HENRI-PAUL FOREST STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT JOH 1MO

TÉL.: (450) 778-7271

Pour vos assurances. ca vaut le coup de comparer.

### beneva







Ventes: 1-450-501-2899 Situé à St-Nazaire d'Acton

#### Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères & distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- de bandes riveraines,
- d'haies brise-vents, d'ilots pollinisateurs,
- d'espaces intimes...

entrepotstehelene.ca

CULTIVER L'ENVIRONNEMENT



**Q** 450 381-6664

info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts moderne avantageusement situé près de l'autoroute 20

POUR LOCATION **DISPONIBLE DÈS MAINTENANT!** 







Sainte-Hélène-de-Bagot www.paysagementlapierre.com **450-791-2765** patricklapierre@ntic.qc.ca





RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET **MARTIN FLUET** 

**PROPRIÉTAIRES** 

**450 888-1313** 

780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON



CHARPENTE DE BOIS



## **ENTREPRENEUR** ÉLECTRICIEN

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

**COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL** 

450 791-2209 REMO KESSELRING

servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5° avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot







L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous 909, rue Paul-Lussier

rencontrer: Ste-Hélène-de-Bagot, QC, JOH 1MO

Tél: 450-791-2462



# NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE CARBURANTS · MAZOUT · LUBRIFIANTS

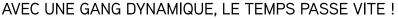
\*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



# OFFRE D'EMPLOI Plusieurs postes disponibles







Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



#### Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0 RBQ: 5687-7996-01

Cell.: 450 518-4128 Tél.: 450 381-4128 yleonard20 @ hotmail.com







Coopérative

#### Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666 655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0











**PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU** 

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286

**GROUPEDGP.COM** 

info@groupedgp.com

RBQ: 8335-7996-13



- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy 350, 4e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot 450-791-2616



219, Rang Charlotte Saint-Liboire, Qc JOH 1RO



TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION



Gravier • Sable • Pierre Terre à jardin Terre à gazon tamisée INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET DE CHAMPS D'ÉPURATION MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain: 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535





Émilie & Daniel Croteau

#### Marché Ste-Hélène

685 rue Principale

Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél.: 450-791-2412 Téléc.: 450-791-2823 **BONICHOIX** 



salon de toilettage

Sur rendez-vous 450 779.2988 305, rg Deslauriers UPTON









rcaelectrique.com 450 791-0114

DISTRIBUTION

















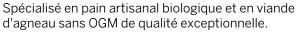
# LES JEUDIS GOURMANDS!

# À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)







Jeudi: de midi à 19 h | Samedi: 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton

www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516







Depuis 2014



**ALIGNEMENT AUTOMOBILE** 

MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE** TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS** ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDE **ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES** RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE **VOITURES DE COURTOISIE** 

844, rue Paul-Lussier SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450 381-2886

SITUÉ DANS LE **PARC INDUSTRIEL** 

LUNDI AU JEUDI: 7 h 30 à 17 h 30 VENDREDI: 7 h 30 à midi



# LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

